

REGIE DE GESTION
DU PARC DE STATIONNEMENT REGIONAL
PARKING DU HAMEAU LACHAMBAUDIE

Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Le DOB constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Dans quel délai le DOB doit-il avoir lieu ?

- La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Quelles évolutions ont impacté le DOB ?

- Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 apporte des informations quant au contenu, aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire.
- Le débat d'orientation budgétaire doit faire l'objet d'un rapport conformément aux articles L.2312-1, L.3312-1 et L.5211-36 du CGCT.

Ce rapport doit comporter :

- Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement et investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget ;
- La structure des effectifs et des dépenses de personnel.

Le DOB est acté par une délibération de l'assemblée délibérante qui doit faire l'objet d'un vote. Par son vote, l'assemblée délibérante prend acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

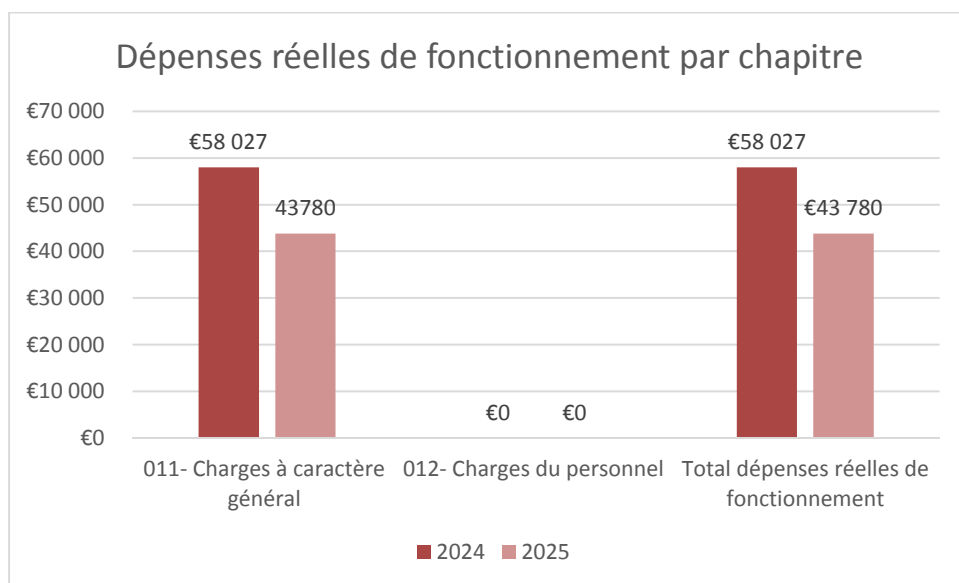
Transmission : Le rapport et la délibération doivent être transmis au Préfet.

Publication : Le rapport fait l'objet d'une publication.

1 – La situation financière à fin 2025 :

- Evolution de la section de fonctionnement : les dépenses

	2024	2025
011- Charges à caractère général	58 027 €	43 780 €
012- Charges du personnel	0 €	0 €
Total dépenses réelles de fonctionnement	58 027 €	43 780€



Les charges à caractère général (chapitre 011 : 43780 €) ont subi une légère diminution par rapport à 2024, qui s'explique plus précisément par la baisse :

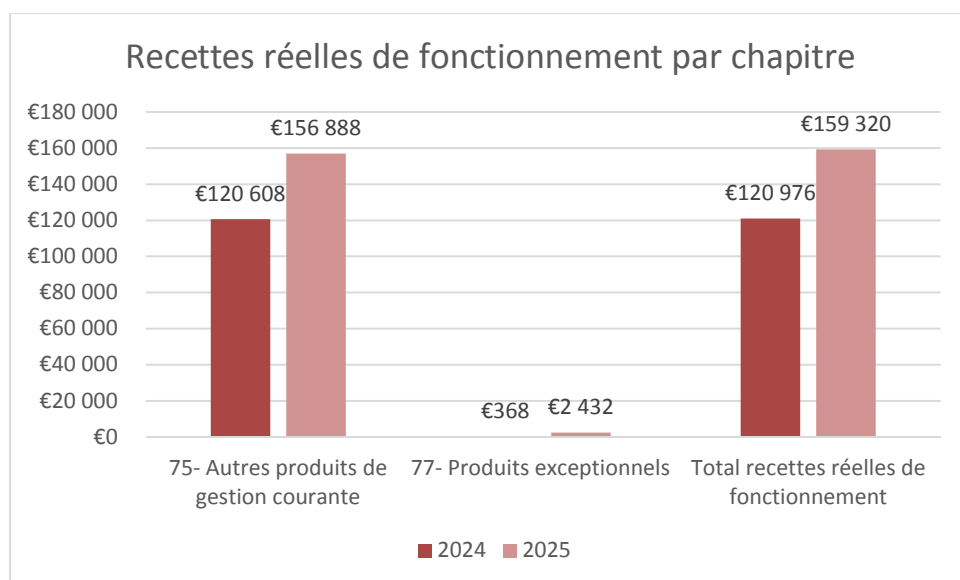
- L'acquisition de petit matériel (-7 705 € en 2025)
- L'entretien et réparation sur biens immobiliers (-5 622 en 2025)

Par ailleurs, il y a une augmentation:

- Des abonnements et consommations des fluides (+4 533 € en 2025)

- Evolution de la section de fonctionnement : les recettes

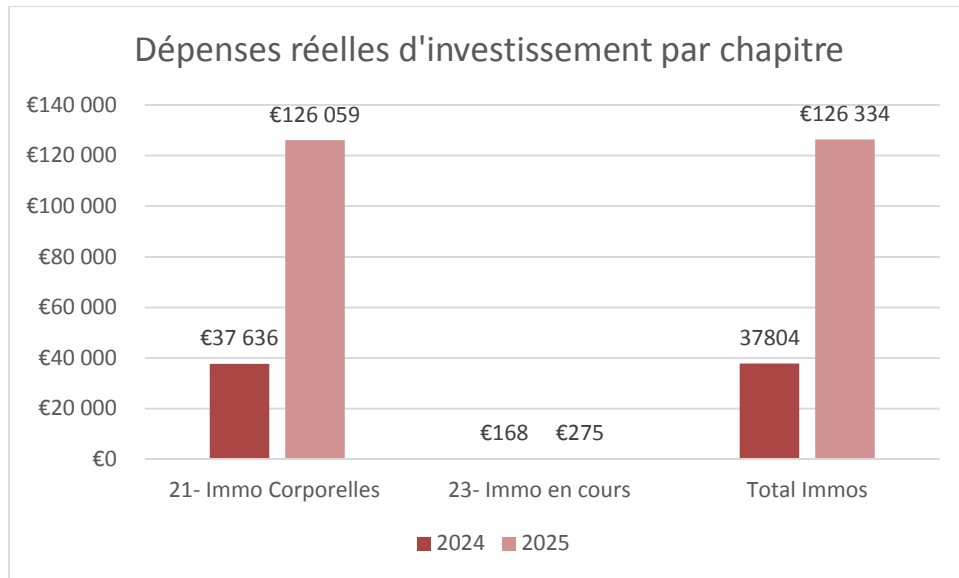
	2024	2025
75- Autres produits de gestion courante	120 608 €	156 888 €
77- Produits exceptionnels	368 €	2 432 €
Total recettes réelles de fonctionnement	120 976 €	159 320 €



On peut constater une augmentation des recettes dans leur globalité. Cette évolution s'explique par la hausse des tarifs de la participation des usagers au stationnement, tandis que le taux de fréquentation se maintient (chapitre 75 : 156 888 €).

- Evolution des dépenses de la section d'investissement :

	2024	2025
21- Immo Corporelles	37 636 €	126 059 €
23- Immo en cours	168 €	275 €
Total Immos	37 804 €	126 334 €



En 2025, le parking a pu réaliser plusieurs opérations d'amélioration, de modernisation et de sécurisation de l'exploitation :

- Travaux de ravalement de façade : décapage, lavage et mise en peinture des murs.
- Travaux de mise en sécurité, comprenant :
 - La fourniture et la pose de dalles podotactiles adhésives pour faciliter la circulation piétonne,
 - L'acquisition et l'installation de nouvelles caméras de surveillance.
- Travaux de menuiserie
- Mise à niveau des équipements et systèmes :
 - Passage du logiciel en version 15,
 - Mise en conformité en CB 5.5 des équipements (bornes d'entrée et de sortie, caisses automatiques, lecteur piéton et caisse manuelle).
- Acquisition de matériels et d'outils électroportatifs divers.

2 – Les équilibres budgétaires pour 2026 :

- Section d'Investissement prévisionnelle : 286 179 €

Recettes

Ecritures d'ordre : 135 000 €

Résultat reporté : 98 420 €

Excédent de fonctionnement
capitalisé : 52 759 €

Dépenses

Dépenses réelles : 235 992 €

Ecritures d'ordre : 50 187 €

Section de fonctionnement prévisionnelle : 273 100 €

Recettes

Recettes réelles : 130 000 €

Ecritures d'ordre : 50 187 €

Résultat reporté : 92 913 €

Dépenses

Dépenses réelles : 138 100 €

Ecritures d'ordre : 135 000 €

Pour l'année 2026, les actions engagées en matière d'entretien, de sécurisation et de valorisation du parking se poursuivent.

À ce titre, les travaux d'embellissement et de mise en sécurité seront maintenus, notamment au niveau de la passerelle d'accès SNCF ainsi que du marquage au sol du parking extérieur.

Des travaux de mise en conformité au niveau de l'accessibilité seront également initiés afin d'améliorer durablement les conditions d'accueil et de circulation des usagers.

Par ailleurs, des travaux d'étanchéité sont programmés dans le but de renforcer la pérennité de l'ouvrage, en prévenant les risques d'imperméabilité du bâtiment et de dégradation liés aux infiltrations.

L'ensemble de ces interventions s'inscrit dans une démarche continue de modernisation des équipements et d'optimisation du niveau de service.